



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 27/09/11

Reçu en Préfecture le : 28/09/10  
CERTIFIÉ EXACT.

**Séance du lundi 26 septembre 2011**  
**D - 2011/528**

***Aujourd'hui 26 septembre 2011, à 15h00,***

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

***Monsieur Alain JUPPE - Maire***

**Etaient Présents :**

Monsieur Alain JUPPE, Monsieur Hugues MARTIN, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Dominique DUCASSOU, Madame Sonia DUBOURG-LAVROFF, Monsieur Michel DUCHENE, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Monsieur Alain MOGA, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Josy REIFFERS, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Fabien ROBERT, Madame Anne WALRYCK, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Charles BRON, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Jean-Marc GAUZERE, Monsieur Charles CAZENAVE, Madame Chantal BOURRAGUE, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Alain DUPOUY, Madame Ana marie TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Mariette LABORDE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Jean-François BERTHOU, Madame Sylvie CAZES, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Maxime SIBE, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Madame Emmanuelle CUNY, Madame Chafika SAILOUD, Monsieur Ludovic BOUSQUET, Monsieur Yohan DAVID, Madame Sarah BROMBERG, Madame Wanda LAURENT, Madame Paola PLANTIER, Madame Laeticia JARTY, Monsieur Jacques RESPAUD, Monsieur Jean-Michel PEREZ, Madame Martine DIEZ, Madame Béatrice DESAIGUES, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Pierre HURMIC, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Patrick PAPADATO, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Natalie VICTOR-RETALI,

**Excusés :**

Madame Véronique FAYET, Madame Muriel PARCELIER, Monsieur Jean-Charles PALAU, Madame Nicole SAINT ORICE

## **Restructuration partielle de l'Ecole Elémentaire Hneri IV. Signature des marchés. Autorisation.**

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller municipal délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la restructuration partielle de l'école élémentaire Henri IV, la Direction de la Concurrence et de la Commande Publique a lancé une procédure adaptée sur la base d'un dossier de consultation élaboré par un maître d'œuvre privé, Luc MOURET.

Suite à l'analyse des différentes propositions, les entreprises suivantes ont été classées en premier :

Lot n° 1 : Gros œuvre

Société Alain DOUSSEAU pour un montant de 195 198,92 € T.T.C.

Lot n° 1b : Ravalement de façades

Société Alain DOUSSEAU pour un montant de 78 414,90 € T.T.C. (solution de base + option)

Lot n° 2 : Charpente-couverture

Société CASTERA pour un montant de 138 062,66 € T.T.C.

Lot n° 3 : Menuiseries extérieures

Faute de réponse satisfaisante, ce lot fera l'objet d'une nouvelle consultation.

Lot n° 4 : Serrurerie

Faute de réponse, ce lot fera l'objet d'une nouvelle consultation.

Lot n° 5 : Menuiseries intérieures

Faute de réponse satisfaisante, ce lot fera l'objet d'une nouvelle consultation.

Lot n° 6 : Plâtrerie – Faux-plafonds

Société SMDCM pour un montant de 210 411,73 € T.T.C. (offre de base)

Lot n° 7 : Peinture – revêtements muraux

Société SOPREA pour un montant de 62 407,57 € T.T.C. (offre de base)

Lot n° 8 : Revêtement de sols

Faute de réponse, ce lot fera l'objet d'une nouvelle consultation.

Lot n° 9 : Chauffage – Ventilation – Plomberie – Sanitaires

Société CASTERA pour un montant de 331 562,38 € T.T.C. (offre de base)

Lot n° 10 : Electricité

Société INEO pour un montant de 266 239,84 € T.T.C. (offre de base + option 2)

Lot n° 11 : Ascenseur

Société ASCENSUD 2000 pour un montant de 39 468 € T.T.C.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer :

- les marchés avec les sociétés précitées en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics.

- l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre M100129 sans incidence financière conformément à l'article 14 du CCAP, engageant le concepteur sur le coût constaté des travaux résultant de la mise en concurrence.

La dépense sera imputée sur les crédits prévus au budget de l'exercice en cours, rubrique 020, article 2313.

## **ADOPTE A L'UNANIMITE**

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 26 septembre 2011

P/EXPEDITION CONFORME,

**Monsieur Jean-Michel GAUTE**